

Paris, le 25 OCT. 2011

Monsieur le Député,

Les territoires ruraux connaissent des évolutions contrastées. Après avoir longtemps été des terres d'exode, ils bénéficient aujourd'hui d'une nouvelle attractivité qui se caractérise notamment par un nouveau dynamisme démographique. Encourager le développement des territoires ruraux, c'est permettre à leurs habitants de disposer de services adaptés à leurs besoins, mais c'est surtout faciliter leur développement économique en valorisant leurs atouts.

De nombreuses actions ont été engagées par le Gouvernement afin d'apporter des réponses concrètes à ces questions. Cependant, de trop nombreux freins demeurent et limitent la capacité d'initiative des acteurs locaux.

Ainsi, dans le domaine des normes applicables aux collectivités territoriales, le sénateur DOLIGE a conduit une mission parlementaire qui a identifié plusieurs cas où ces normes justifieraient des adaptations et une proposition de loi a été déposée afin de mettre en œuvre les solutions présentées. Il a également proposé des mesures de nature réglementaire ou de bonne administration qui permettront de mieux prendre en compte les contraintes locales dans l'application des normes.

La spécificité et les handicaps que connaissent les territoires ruraux justifient toutefois qu'un examen particulier des textes réglementaires qui les concernent soit réalisé sans délai. Je souhaite en effet que le Gouvernement prenne dans les prochains mois les mesures qui relèvent de ses compétences pour faciliter l'émergence des projets dont les territoires ruraux ont un besoin urgent.

Aussi, je souhaiterais que la mission qui vous est confiée, permette :

- d'identifier, par des exemples concrets, les normes réglementaires dont l'application aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux, limite ou freine le développement économique, social, environnemental, culturel et institutionnel des territoires ruraux ;
- de proposer les clarifications ou les simplifications réglementaires qui pourraient être envisagées.

.../...

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de Lozère
Maire de Fournels
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Vous veillerez à ce que les propositions que vous formulerez ne nécessitent pas de modifications législatives afin qu'elles puissent être très rapidement mises en œuvre, soit par voie réglementaire soit par voie d'instructions qui pourraient être données aux préfets. Vous aurez soin, dans le cadre des consultations que vous entreprendrez, de vérifier que vos recommandations recueillent un large consensus des différentes catégories d'acteurs que vous aurez rencontrés.

Vous vous attacherez à chiffrer le coût, pour les finances publiques, des modifications proposées afin que leur mise en œuvre demeure compatible avec la nécessaire maîtrise des dépenses publiques de notre pays.

Cette mission est par nature transversale, aussi vous prendrez l'attache de tous les ministères utiles à la bonne avancée de vos travaux et particulièrement le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, le Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, le ministère chargé de l'industrie, le ministère chargé de la réforme de l'État ainsi que celui chargé de la santé.

Je demanderai aux ministères les plus concernés de mettre à votre disposition, pour la durée de la mission, un membre de l'Inspection générale de l'administration, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ainsi que du Contrôle général économique et financier.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport pour le 15 décembre 2011, à l'issue de cette mission que vous coordonnerez et à laquelle participeront en dehors de vous-même, les députés Etienne BLANC, Daniel FASQUELLE et Yannick FAVENNEC. Vous aurez soin de tenir mon Cabinet régulièrement informé de son avancement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY